
Lecture par Bourdon, au nom du comité d'instruction publique, du troisième numéro des Annales du civisme et de la vertu, intitulé Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794)

Louis Jean Joseph Léonard Bourdon de la Cronière

Citer ce document / Cite this document :

Bourdon de la Cronière Louis Jean Joseph Léonard. Lecture par Bourdon, au nom du comité d'instruction publique, du troisième numéro des Annales du civisme et de la vertu, intitulé Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 98-102;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28938_t1_0098_0000_7

Fichier pdf généré le 01/02/2023

tartre. Si on met ce sel à la cave, il se résoud en une liqueur semblable à de l'huile de table; on s'en sert pour l'extraction de la teinture des végétaux et des minéraux.

Une septième et dernière opération est la magnésie blanche. Vous mettez pour la faire la quantité qu'il vous plaît d'eau-mère des salpêtriers, dans une terrine de grès, vous versez dessus parties égales d'huile de tartre par défaillance ou de dissolution de cendres gravelées; peu de temps après ce mélange se troublera, mais il reprendra sa limpidité aussitôt qu'il aura déposé un sédiment blanchâtre qui le rendoit laiteux; décantez pour lors la liqueur qui surnage ce précipité, lavez-le à plusieurs reprises, et mettez-le égoutter sur un filtre; faites-le sécher ensuite, jusqu'à ce qu'il soit réduit en une poudre blanche, à laquelle on donne actuellement le nom de magnésie blanche, et qui portoit anciennement ceux de panacée solutive, de panacée anglaise, de fécule alcalin, de panacée anti-hyponcondriaque, de poudre de Palma, de poudre de Sentinelli. Cette poudre n'est autre chose qu'une terre absorbante propre à détruire les aigres des premières voies; la dose en est depuis cinq ou six grains jusqu'à douze, pour les enfants, et depuis un demi-gros jusqu'à deux et trois gros, et même une demi-once pour les adultes.

Le salpêtre est d'un très grand usage dans l'artifice, par la facilité avec laquelle il détonne; on prépare la poudre à canon avec soixante et quinze parties et demie de ce sel, quinze parties et demie de charbon et neuf parties et demie de soufre; on pile ce mélange pendant douze heures de suite, dans un mortier de bois, avec un pilon semblable, et on y ajoute de temps en temps un peu d'eau, pour empêcher que la matière ne s'enflamme; dans les travaux en grand, plusieurs pilons sont mus à l'aide d'une roue que l'eau fait tourner. La pâte étant presque sèche, on l'étend sur un crible, et on la presse avec une plaque de bois horizontale, qui la fait passer par les trous du crible en grains plus ou moins gros; les plus gros sont la poudre pour les canons; on lisse les plus petits par un moyen fort simple. On prend un tonneau percé dans son milieu, par un axe sur lequel il est mobile; on emplit ce tonneau de poudre et on le fait tourner rapidement; les grains de poudre se lissent par les frottements qu'ils éprouvent; la poudre lissée a le grain plus égal et plus fin; on s'en sert pour les fusils.

On fait avec trois parties de salpêtre, une de soufre, et deux d'alcali fixe bien sec, une poudre dont les effets sont beaucoup plus violents que ceux de la poudre à canon, on la nomme poudre fulminante. Si on la met sur une pelle de fer, et qu'on la fasse chauffer lentement, elle détonne avec un bruit considérable. Dans cette opération le feu fait fondre le soufre, qui forme avec l'alcali une espèce de pâte ou foie de soufre, qui enveloppe le nitre et l'embrasse; lorsqu'enfin une molécule de soufre vient à s'allumer, le nitre détonne, et fait d'autant plus de bruit, qu'il y a plus de résistance à vaincre.

49

Le tribunal du district de Montauban applaudit à l'énergie de la Convention, qui vient de sauver encore une fois la liberté. Il proteste de son entier dévouement à la représentation nationale et de son obéissance aux lois émanées d'elle.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Montauban, s. d.] (2).

« Encore des conspirateurs et des traîtres? Qu'ils périssent, que le glaive national tombe comme la foudre sur leurs têtes coupables, et que leur châtement frappe à jamais de terreur les scélérats qui voudroient les imiter.

Représentans, redoublez s'il est possible de constance et d'énergie; nous sommes entièrement à vous. Nous y serons jusques à la fin. Vivez, pour affermir notre liberté et notre bonheur. Nous vous devons déjà l'une et l'autre. N'oubliez jamais que vos dangers sont les nôtres, que nous avons juré de vivre pour l'égalité, et la liberté ou de mourir pour elle et que des Montalbanois sans-culottes, ne trahissent pas leurs serments. »

PONCET-DELPECH (*présid.*), MALET (*juge*), FOURNÈS (*juge*), SÉGUY (*comm^{re} nat.*), GRIMAL J^e (*juge*), LAGARRIGUE (*juge*), BARRIÈRE-DARBUSY (*secrét.*).

50

Un membre [Léonard BOURDON] du comité d'instruction publique fait lecture du troisième numéro des Annales du civisme et de la vertu.

Ce travail est adopté par la Convention nationale (3).

Recueil des actions héroïques et civiques des républicains français, n° III (4).

1. [8 frim. II] : Dans la guerre de la Vendée, à la malheureuse affaire de Laval, le jeune Delanoë, chef du 7^e régiment de hussards, encourageoit, par son exemple, ses braves camarades à sauver l'artillerie et les équipages, que quelques lâches avoient fait abandonner; une balle vient lui fracasser l'épaule gauche; sans laisser échapper aucun signe de douleur, il charge,

(1) P.V., XXXIV, 392. *J. Sablier*, n° 1236; B^m, 20 germ. (2^e suppl.); *Débats*, n° 569, p. 361.

(2) C 298, pl. 1037, p. 33.

(3) P.V., XXXIV, 392. *Ann. patr.*, n°s 457, 458, 467; *C. Eg.*, n° 594; *Mess. soir*, n° 594; *J. Sablier*, n°s 1237 et 1238; *Audit. nat.*, n° 557; *M.U.*, XXXVIII, 233-236; *Mon.*, XX, 127; *J. Perlet*, n° 559; *C. Univ.*, 15 germ.; *Batave*, n° 413.

(4) Le titre de l'ouvrage est plus couramment celui-ci. N° III daté du 17 germ., broch., 28 p. de l'Imp. nat. (B.N., 8° Ln² 39 D et 39 E); de l'Imp. de la Sté des Jeunes français (*Musée pédag.*, n°s 18760 et 18893). Reproduit dans *Débats*, n° 568, p. 355; n° 569, p. 370-72; n° 570, p. 380-87.

avec sa troupe, les brigands, qui attaquoient en désordre. Dans l'action, un biscaïen l'atteint à l'épaule droite.

Blessé dangereusement des deux côtés, il se refuse opiniâtement aux sollicitations que les hussards lui faisoient, de se retirer du combat. « Non, leur dit-il, l'affaire va mal; je ne vous abandonne pas que je ne vous aie mis en « sûreté ». Au même instant son cheval est tué sous lui; il en reprend un autre, il se disposoit encore à charger l'ennemi, lorsqu'un boulet vint enlever à la République l'un de ses plus intrépides défenseurs.

2. [20 sept 1792. Paris] : Un citoyen de la section des Lombards, veuf et avancé en âge, avoit quatre enfans, appuis de sa vieillesse. Deux se présentent à lui d'un air triste et inquiet. « Qu'avez-vous, mes enfans, leur dit-il ? — Mon père... Je devine ce qui vous agite, vous voulez aller aux frontières. — Cela est vrai, mon père; mais ce qui nous embarrasse, c'est que nous voudrions partir tous quatre. — Quoi ! pas un de vous ne veut rester près de moi ? Ces jeunes républicains baissent les yeux... « Mes enfans, ne vous chagrinez pas; j'approuve votre zèle; quelque peine que j'aie à me séparer de vous, je sens que je vous dois tous à la patrie; marchez à son secours ». Au moment du départ, le bon vieillard se rend au lieu du rassemblement; il cherche ses fils dans les rangs; il les aperçoit; il les presse encore contre son sein. « Adieu, leur dit-il, « adieu mes bons amis; allez, et sur-tout battez-vous bien ». Le bataillon se met en marche ». Le vieillard a bientôt perdu de vue ses enfans; mais il suit encore des yeux leur étendard; des larmes roulent sur ses joues. « Mon Dieu, dit ce bon père, comme ce « drapeau s'éloigne vite ! Ah ! si je n'étois pas « si vieux, ils ne partiroient pas sans moi ».

3. [29 mars 1792] : Un laboureur de Brive, robuste et d'une taille avantageuse, ayant vu avec quelle ardeur toute la jeunesse du canton s'enrôloit sous les drapeaux de la liberté, dit, en sortant de l'assemblée : *Je voudrais bien aussi servir la patrie; mais qui prendroit soin de ma femme et de mes enfans ?* « Moi, s'écrie « un vieillard, pars ». En même-temps il dépose une somme suffisante pour assurer aux enfans du cultivateur leur entretien pendant trois ans.

4. [16 frim. II] : Un citoyen s'apercevant qu'on a tiré au blanc contre la porte de son jardin, et que les coups de fusil ont endommagé plusieurs arbres, en porte ses plaintes à la municipalité. Les informations apprennent que le coupable est le fils de Jacques Colombier, vigneron et maire de Courbevoie. Le père offre d'indemniser le plaignant et parvient à arrêter les poursuites. Bientôt des plaintes plus graves se font entendre de la part du même propriétaire, les balles cette fois ayant été jusqu'à briser les vitres d'une chambre qui heureusement n'étoit point habitée. Ce n'est plus le fils du maire qui est le coupable : la réprimande paternelle l'avoit préservé d'une récidive; mais Jacques Colombier juge sagement qu'en agissant en père, il n'a rempli que la moitié de son devoir, et qu'il doit maintenant agir en maire, et remonter à la source du mal pour en arrêter le cours. Il fait appeler son fils et lui dit : « Mon fils, le mau-

« vais exemple que tu as donné a enhardi à « mal faire : mon devoir étoit de punir; je ne « l'ai point rempli : quatre fusiliers vont te con- « duire en prison. » Le fils prie son père de lui épargner la honte de traverser ainsi la commune : le maire est sourd à ses prières et aux instances de ses collègues. Ses ordres exécutés, il s'adresse à celui contre lequel on venoit de porter des plaintes, et lui dit : *Tu n'aurais point été coupable si mon fils ne t'en eût pas donné l'exemple, et si ma faiblesse n'eût pas laissé sa faute impunie. Je ne puis cependant me dispenser de t'imposer une peine; rends-toi à la prison sans escorte.*

5. [6 août 1792] : Lors du siège de Longwy, Philippe Courtois, l'un des administrateurs, fut le seul qui refusa de signer la reddition de la ville. Retiré chez son père à Longuyon, des aristocrates le dénoncent aux ennemis, qui l'envoient saisir par quinze de leurs satellites. Au moment même où l'on venoit de poser le clou pour le pendre, il échappe à leur rage, saute plus de vingt marches, tombe dans une écurie, et gagne un grenier, d'où il s'élançe par un œil de bœuf. Sans s'arrêter un instant, il arrive à l'armée, et est fait lieutenant sur le champ de bataille. Philippe Courtois a continué de servir, quoique ses concitoyens lui aient rendu le poste important qu'il occupoit ci-devant à Longwy. Il a sacrifié également son office de notaire, qui faisoit le fonds de sa fortune; il a cru que, servir sa patrie en danger, étoit le plus honorable et le premier de tous les postes.

6. [12 sept. 1793] : Duchemin, chef de bataillon, avoit donné des marques d'un courage vraiment héroïque dans l'affaire des garnisons de Cambrai et de Bouchain; il avoit terrassé de sa main trois satellites des despotes; se voyant cerné par la cavalerie, couvert de blessures, et prêt à tomber entre les mains des ennemis, il crie : *Vive la République !* Ces mots furent entendus et répétés par son bataillon. A l'instant Duchemin, préférant la mort à la honte de rendre les armes que la patrie lui a confiées pour la défendre, se brûle la cervelle : ce trait sublime de vertu excite la rage des barbares; ils massacrent lâchement tous leurs prisonniers.

7. [18 nov. 1791] : Deux volontaires en garnison à Maubeuge se promenoient sur la frontière; des hullans qui montoient la garde sur le territoire autrichien les invitent, par signe, à s'approcher : nos volontaires s'avancent avec la confiance de la bravoure et de la loyauté; mais tout à coup ils sont enveloppés, et malgré leur vigoureuse défense, ils sont entraînés au corps-de-garde ennemi. Leurs camarades instruits de cette trahison, vont en demander justice au commandant du poste autrichien : celui-ci leur refuse brutalement satisfaction; il fait mettre sa troupe sous les armes, et, fort de la supériorité du nombre, il osa les insulter. Les Français indignés foncent sur les hullans, en tuant dix-huit, mettent le reste en déroute, et ramènent leurs camarades en triomphe.

8. [16 sept. 1787] : La fille du citoyen Guyot, tanneur à Sens, étoit à jouer avec d'autres enfans près du moulin de son père; elle laisse tomber dans l'eau un étui qu'elle tient à la main. Le mouvement subit qu'elle fait pour le

ressaisir, fait accrocher ses jupons à la roue dont heureusement l'action est ralentie par un de ses sabots. Pierre Godefroi, jardinier, accourt aux cris d'un jeune garçon témoin de cet accident : il oublie qu'il est père de famille, et bravant le danger, il se jette au-devant de la roue du moulin, lutte contre la violence de l'eau qui forme torrent, et parvient à arrêter et à faire rétrograder la roue.

Godefroi a été grièvement blessé, mais il a eu le bonheur de sauver la vie à la jeune Guyot.

9. [10 sept. 1792] : Gendreau, porte-enseigne de la garde nationale de Bressuire, raçoit une blessure profonde au menton; son sang coule en abondance; à peine a-t-il été pansé, qu'il retourne au combat. Sa fille veut le retenir : « Tes efforts sont inutiles, s'écrie-t-il, voudrais-tu que les brigands vinssent me massacrer dans ma maison; donne tes soins aux blessés, je vais retourner à mon poste, et si je dois mourir, ce ne sera pas du moins sans avoir vendu cher ma vie ».

10. [Même époque] : A la même affaire, les canonniers de la République avoient été forcés d'abandonner une pièce qui alloit être prise par les rebelles. Toustain dit aux grenadiers de Bressuire : « Mes amis, voyez-vous ce canon, venez avec moi, protégez ma sortie : je me sens assez de force pour le ramener seul » : ses camarades secondent son courage; Toustain tient sa parole, et le canon rentre dans la ville.

11. [Même époque] : David, sergent des grenadiers de Bressuire, venoit de recevoir une balle à l'estomac; il prend son couteau : « que vas-tu faire ? » lui dit son voisin; « arracher la balle que les rebelles viennent de m'enlever; voyez, la voilà, je vais la leur rendre ». A ces mots il charge et fait mordre la poussière à un brigand.

12. [5 sept 1791] : Les élèves d'un collège, enflammés du génie de la liberté, font l'arrêté suivant : « au moment du danger de la patrie, et quand nos frères aînés volent tous aux frontières pour la défendre, nous, élèves du collège de Gondran à Dijon, ne pouvant encore, vu notre âge, verser notre sang utilement pour elle, mais non moins impatients de nous montrer ses enfans; persuadés que le cours de nos études ne peut être plus dignement couronné, qu'en contribuant à secourir notre mère commune, nous avons unanimement résolu, aussitôt après que les grands prix nous auront été distribués, d'aller les déposer sur l'autel de la patrie, pour en consacrer le produit à ses défenseurs, en attendant l'heureux instant où nous pourrons le devenir nous-mêmes ».

13. [25 brum. II] : La citoyenne Barbier, de la commune de Méry, voyant qu'on ne trouvoit pas de chevaux pour amener du grain à Paris, s'écria : « Eh bien ! mes sœurs, prenons des sacs et portons du bled sur notre dos à nos frères de Paris ».

14. [20 oct. 1792] : Au siège de Spire, pendant que la canonnade duroit encore, Lutau, aide-de-camp français, après avoir donné le premier coup de hache dans la porte, entre dans la ville pour reconnoître les dispositions de l'ennemi.

Aussitôt il est entouré et on lui crie : *prisonnier*, un aide-de-camp français prisonnier ? Non jamais ». Il pique des deux, lève son sabre et fend la crâne à un officier mayennois qui lui avoit donné un coup d'épée dans le côté; il s'élançe en même temps sur les ennemis, en renverse plusieurs, échappe à la fureur des autres, revient vers les siens à travers une grêle de balles qui blessent son cheval et percent ses habits.

L'armée le surnomma *le héros de Spire*.

15. [15 sept. 1792] : Parmi les dons patriotiques qui se multiplient chaque jour, on remarque celui d'un écolier âgé de onze ans, qui déposa sur le bureau de la Convention 18 liv. en numéraire, et celui d'un jeune de quatorze ans, qui dit à la barre : « Législateurs, tout ce que j'ai est à ma patrie; je suis trop jeune pour la servir de mes forces, mais je lui offre 100 liv., fruit de mes épargnes. Je les donne avec bien du plaisir pour les frais de la guerre ».

16. [15 frim. II] : François Instamont, fusilier au 38^e régiment, étoit tombé entre les mains des ennemis avec une partie de son bataillon : ne pouvant supporter la honte de se voir le prisonnier des satellites des despotes, lui qui répétoit souvent, *la mort plutôt que l'esclavage*, il proposa à plusieurs de ses camarades de le suivre. Sept d'entr'eux s'y engagent, parviennent à tromper la vigilance de leurs gardes et arrivent à Sedan. Il falloit passer la Meuse à la nage; deux d'entr'eux ne savent pas nager, et les autres le savent à peine. Instamont commence par transporter sur l'autre bord les habits de ses camarades, et ensuite il vient les guider et les soutenir eux-mêmes. Après plusieurs voyages, il parvient à les mettre sur le rivage français. Ce jeune guerrier entroit alors dans sa 19^e année.

17. [29 frim. II] : Les habitans de la commune des Sables, sans munitions, et sans le secours d'aucune troupe réglée, s'opposent au passage des rebelles de la Vendée; pendant qu'une partie des citoyens barricadent les entrées, les autres mettent à couvert les archives et le trésor dont ils sont dépositaires; les barricades rompues, le combat s'engage dans l'intérieur de la commune, et cinq cents brigands mordent la poussière.

Boissard, receveur des droits d'enregistrement, et régisseur des domaines nationaux, cherchoit à soustraire à la rapacité de l'armée catholique, sa recette et ses registres. Ils l'arrêtent, et permettent de lui laisser la vie, s'il veut crier *vive le roi*, et arborer la cocarde blanche : trois fois ils le provoquent à ce cri infâme, et trois fois Boissard répète d'une voix ferme : *Vive la République !* Les lâches le massacrent; à son dernier soupir, il articule encore, *Vive la République !*

18. [30 frim. II] : Dix mille soldats français passent par Verdun, la plupart sans souliers; les sans-culottes de la Société républicaine régénérée arrêtent unanimement qu'ils offriront leurs souliers à leurs frères, et qu'ils porteront des sabots.

19. [16 niv. II] : Fils unique, élevé dans Lyon, mon pays natal, jusqu'à l'âge de treize ans, las

de ne porter qu'une plume et des livres, je résolus de suivre l'exemple d'une partie de mes camarades, qui partoient tous les jours pour défendre l'approche de la frontière à nos ennemis. Muni de quelqu'argent, je partis sans le consentement de ma famille, dont l'amitié sans doute auroit fait échouer ma résolution; arrivé à Paris, je me mis dans les dragons de la république, cantonnés à la ci-devant école militaire. Là, mon caractère bouillant et impétueux ne s'accordant point avec l'oisiveté, mère de tous les vices, et voyant avec la plus vive impatience que cette troupe ne partoît pas pour la frontière, j'entraî dans les chasseurs braconniers, qui partirent au mois de mars dernier pour l'armée du traître Dumouriez; peu après notre arrivée, se donna la bataille du 18, où par la trahison de nos généraux, le fer autrichien moissonna des milliers de patriotes. Notre cavalerie, moins forte que la leur, sonne la charge, notre courage nous fait long-temps disputer la victoire; combattant en homme libre, ayant peu d'expérience, la précipitation avec laquelle je chargeai mes pistolets, me fit oublier de mettre l'amorce à l'un d'eux; un Autrichien, voyant que je n'avois que mon sabre à la main, lève le sien; je me saisis d'un de mes pistolets, et le tire; mais malheureusement il rate. Aussi-tôt je reçois un coup de sabre, qui non-seulement traverse mon léger casque, mais qui encore me blesse au-dessus du front, et me fais courber sur le cou de mon cheval. Notre cavalerie est obligée de battre en retraite. L'Autrichien, fier de sa victoire, nous poursuit avec acharnement. Affoibli par la perte de mon sang, je ne pouvois suivre mes braves frères d'armes. Un hulan qui me poursuivait, me donne un coup de pique qui me soulève à demi-pied de dessus mon cheval; aussitôt je tombe sans connaissance; bientôt après arrive un renfort d'infanterie qui soutient la retraite de notre cavalerie. Me voyant étendu et respirant encore, l'on me mit sur les chariots, où je fus obligé de rester pendant quarante-huit heures, temps que notre armée employa pour évacuer le Brabant. Arrivé à Valenciennes, on me mit dans un hôpital où ma guérison fut prompte, vu que mes blessures n'étoient point dangeuses. Je rejoignis mon corps à Solesme, qui est à quatre lieues de Valenciennes. Une partie des officiers étoient absents. Trois jours après, ils arrivent sur le minuit, nous font monter à cheval, et nous conduisent à l'aide d'un guide, par les bois et les chemins de traverse, à Saint-Armand, où le reste des troupes devoit se rendre. Peu après Dampierre arrive à Valenciennes, pour prendre le commandement de l'armée, et en destituer le traître Dumouriez. Il envoie courrier sur courrier à Saint-Armand, pour nous dire, ainsi qu'aux hussards de Berchiny, aux cuirassiers et volontaires, de revenir; mais nos chefs, d'accord avec le traître Dumouriez, firent arrêter tous les courriers: le lendemain on nous fait monter à cheval, en nous faisant prendre la route de Lille; on nous trompa par cette ruse, et on nous conduisit à Tournai, ville impériale: nous reconnûmes alors la trahison, mais trop tard. L'on nous cantonna à quatre lieues de Tournai, avec défense, sous peine de la corde, de nous éloigner au-delà de deux lieues. Plusieurs soldats désertant avec armes et bagages, furent arrêtés par les avant-postes autrichiens qui se croisoient sur la frontière, et furent pendus.

Cette atrocité ne laissoit pas que de m'intimider; cependant, las de ne plus respirer l'air de la liberté, je résolus, à tout événement, de fuir ce sol impur, ce que j'exécutai aussitôt; je me déguisai en paysan; n'ayant rien qui parût militaire, j'allais de ferme en ferme, demandant où étoient les avant-postes, et par cette précaution, je les évitai et j'arrivai heureusement en France, où j'appris que Lyon, ma patrie, avoit lâchement arboré la cocarde blanche, et que mon père, victime de son patriotisme, avoit été fusillé par les scélérats qui dominoient dans cette ville rebelle. Arrivé à Paris, je fus présenté à la société des Jacobins, et de-là à la Convention qui, voulant me mettre à même de servir utilement la république, m'adopta pour l'un de ses enfants, et décréta que je serois admis au nombre des orphelins des défenseurs de la patrie, dans la société des jeunes français. *Signé, LATOUR, âgé de quatorze ans.*

20. [6 janv. 1789] : Jacques Montigny, âgé de 22 ans, travaille dans une raffinerie de sucre à Orléans: il voit l'un de ses camarades tomber d'une échelle dans une chaudière bouillante; aux cris affreux de cet infortuné, il s'oublie lui-même, il plonge sans hésiter ses deux bras dans la chaudière, pour en retirer la victime expirante: il ne gémit que de l'inutilité de ses efforts.

21. [18 sept. 1789] : Des citoyennes artistes paroissent à la barre de l'assemblée constituante; toutes sont vêtues de blanc, la cocarde nationale sur le sein. La plus jeune porte une cassette remplie de pierreries et de bijoux d'or; elle l'offre avec une grâce et une timidité qui ajoutent à ses charmes. L'assemblée désire reconnoître ces généreuses citoyennes; on lui présente la liste; on y lit les noms suivants: les c^{tes} Vien, Moitte, Lagrénée jeune, Suvée, Berrier, Duvivier, Fragonard, Vestier l'aînée, Péson, David, Vernet jeune, Desmarteaux, Beauvallet, Corne-de-cerf, Vestier cadette, Gérard, Pithou, Viefville, Hautemps.

L'assemblée décrète que les noms de ces modernes Cornélie seront inscrits dans ses archives.

22. [25 frim. II] : Dans la Vendée, Taudi, sous-lieutenant du génie, atteint d'une balle qui lui perce l'épaule, ne veut point quitter l'action; il reste là pour encourager ses camarades à qui il distribue des cartouches.

23. [15 niv. II] : A l'affaire à jamais mémorable d'Hondschoote, le 6^e régiment de cavalerie, rangé en bataille derrière les lignes d'infanterie, attendoit le moment d'agir; on demande des cavaliers de bonne volonté pour porter des cartouches à nos bataillons qui s'avançoient en faisant un feu terrible sur les redoutes. Nos cavaliers, au travers d'un nuage de balles, s'empresment de porter des secours à leurs frères d'armes; rien ne ralentit leur ardeur. Un d'entr'eux, nommé Mandement, se porte au galop vers nos bataillons, et leur dit: « Camarades, avez-vous besoin » de cartouches? — Non, camarade, » nous ne tirons plus; nous chargeons ces brigands-là à l'arme blanche ». En se retirant, ce cavalier apperçoit dans un pré huit ou dix soldats d'infanterie qui gardoient un drapeau. Croyant que s'étoient de nos troupes, il marche

vers eux avec sécurité, et leur dit en avant d'une haie épaisse : « Camarades, voulez-vous des cartouches ? » Apportez, lui crièrent-ils. » Le cavalier franchit la haie; il reconnoît son erreur, mais trop tard; il étoit entouré ». Rends-toi, lui dirent-ils; en même temps ils se saisissent des rênes de son cheval et s'emparent du passage. Le cavalier fait semblant de se rendre, et jette à terre son sac de cartouches : les brigands lâchent aussitôt les rênes pour les ramasser.

Mandement tire son sabre, frappe de droite à gauche, arrache le drapeau et se fait jour à travers la haie. A peu de distance, il se voit entouré par le régiment ennemi; il le traverse au milieu du feu et des baïonnettes, sans se dessaisir de son drapeau. Il distingue le colonel qui étoit en avant, et tombe sur lui à coups de sabre, en criant à haute voix : « Voilà la cavalerie qui vient pour vous charger »... A peine eut-il lâché ce mot que le régiment ennemi, saisi d'une terreur panique, en croyant déjà la cavalerie au milieu de ses rangs, jette bas ses armes, ses havre-sacs et prend la fuite. Mandement se saisit du colonel et abandonne le drapeau.

24. [juillet 1793] : Cochet, fils d'un représentant du peuple, canonnier du 6^e bataillon du Nord, âgé de 17 ans, étoit posté avec deux pièces de canon en face d'une batterie autrichienne; pendant que les boulets de cette batterie entroient sous les pieds des canonniers français, Cochet, pour exciter l'ardeur de ses camarades, tenoit son casque élevé en l'air sur la pointe de son sabre, et crioit de toutes ses forces : *Vive la République!* Les Français tirent en même temps avec tant de vivacité, et si juste, qu'ils forcent l'ennemi à la retraite, après lui avoir tué plus de vingt canonniers. Aucun Français dans cette action ne fut atteint par les coups ennemis.

25. [17 pluv. II] : Les officiers municipaux de Nemours écrivent qu'une fille, domestique de cette commune, vient d'accoucher des suites de sa faiblesse. Elle n'a pas la force de résister au funeste préjugé que l'empire de la raison n'a pas encore dissipé, sur-tout dans cette classe, jusqu'à présent trop écartée de l'instruction; sa tête s'est égarée, et elle a commis un crime abominable, pour couvrir une faute : elle a jeté l'enfant, dont elle venoit d'accoucher, dans les latrines de la maison. Des secours très-prompts pouvoient seuls arracher cet infortuné à la mort. Le citoyen Chevalier, compagnon tanneur, se dévoue à l'instant même, et se plonge la tête en bas dans la fosse d'aisance, au risque d'être suffoqué par la vapeur méphitique; il retire l'enfant, et quatre hommes qui le tenoient suspendu par les jambes, ne le retirent lui-même qu'avec la plus grande peine, parce que l'ouverture de la fosse étoit trop étroite. Toujours occupé de secourir l'humanité souffrante, il reste encore assez de force et de courage à Chevalier pour porter à l'enfant les premiers secours dont il avoit besoin.

Un citoyen généreux offre une récompense pécuniaire à Chevalier, qui la refuse et dit : « Je n'ai fait que mon devoir, je ne veux point de récompense » (1).

26. [8 vent. II] : A Maubeuge, la division du

général Fromentin, instruite que dans les campagnes on avoit mis le bétail en réquisition pour subvenir à ses besoins, n'a voulu recevoir de viande que de deux jours l'un; et quoiqu'il arrive journellement une grande quantité de bestiaux, nos frères d'armes persistent dans la privation qu'ils se sont volontairement imposée.

27. [22 avril 1792] : Huit dragons de Latour, au service autrichien, commandés par un major, arrivent à Commines-Nord, domination autrichienne. Cinq cavaliers du 1^{er} régiment de cavalerie en garnison à Lille, dont un détachement de 25 hommes est posté à Commines-France, étoient au cabaret. Les Autrichiens projettent de les arrêter comme déserteurs. Les cinq cavaliers, informés du complot, et se voyant en nombre inférieur, prennent le large par une porte derrière et traversent un bras de la rivière. Les Autrichiens les atteignent, les sabrent et les entraînent garrottés. Cette nouvelle se répand. Nos guerriers n'ont qu'un mouvement unanime, c'est de courir à leurs chevaux. Montés à poil, avec des pantalons d'écurie, ils se précipitent sur les traces de leurs camarades. Les ravisseurs sont rejoints sur la route d'Ypres. Un de nos soldats court au major, et lui présente la mort. Le major, effrayé, fait relâcher les cinq cavaliers; leur libérateur les emmène sans défiance. Il n'étoit pas à trente pas, que le perfide lui tire un coup de pistolet, et le manque. Furieux, le cavalier se retourne, s'élançe; le lâche fuit; et, quoique, bien monté, il se voit obligé de sauter un large fossé, dans lequel il tombe : le cavalier est déjà sur lui; mais trop généreux pour le battre à terre, il le regarde froidement remonter à cheval, il se remet à sa poursuite; l'Autrichien trouve enfin la grange d'un fermier, et s'y réfugie : les Français arrivent; il alloit tomber sous leurs coups; mais le maréchal-des-logis représente aux soldats qu'ils alloient souiller leurs armes. Ces généreux guerriers accablent de mépris le major, et l'abandonnent à sa honte. On exige seulement qu'un cheval autrichien reconduise un des cavaliers blessé de trois coups de sabre...

28. [15 brum. II] : Les ennemis s'étoient rendus maîtres de Saint-Mihiel. Une jeune femme, entourée de ses enfants, étoit assise tranquillement dans sa boutique sur un baril de poudre; elle tenoit deux pistolets à la main, disposée à faire sauter sa maison et toute sa famille plutôt que de tomber au pouvoir des brigands. Son courage et cette mâle contenance leur en imposèrent, et son asyle fut respecté.

29. [6 août 1792] : A l'affaire de Rulsheim, un tambour de chasseurs, âgé de 14 ans, natif de Strasbourg, battoit la générale. Un hulân lui abat le poignet : ce brave jeune homme le regarde sans perdre contenance, et bat de l'autre main... L'Autrichien l'assassine.

51

Le citoyen Martasson, propriétaire, au quartier de Tiburon, isle Saint-Domingue, écrit de Bordeaux qu'il se désiste en faveur de ses anciens travailleurs de la portion de terrain qu'il possède dans cette partie de l'isle; il n'a, dit-il,

(1) Voir *Arch. parl.*, LXXXIV, 313.